

Assemblée communale ordinaire

Lundi 23 janvier 2017 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives
3. Discuter et adopter la modification de l'aménagement local de Miécourt – plan de zone et règlement communal sur les constructions « Au Vouéson »
4. Discuter et décider du prix de vente des parcelles du « Chênois II » à Charmoille et « Au Vouéson » à Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour la vente.
5. Discuter et décider de la vente de la parcelle No 10 du ban de Fregiécourt comprenant le bâtiment Sous le Montillat 36. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la transaction.
6. Divers

Fabrice Nagel, président du jour, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi.

29 citoyens participent à l'assemblée.

Jean-Charles Hügli et Daniel Sprunger sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Celui-ci est accepté tel qu'établi avec remerciement à son auteur.

Point 2 Discuter et voter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives

Le maire introduit ce budget en indiquant qu'il est basé sur une quotité identique à l'année passée. Seules des taxes relatives à l'eau ont été adaptées à la nouvelle loi sur les eaux adoptée par le Parlement.

Mme Blaser poursuit en précisant que la taxe de base de l'eau propre passe de Fr. 100.-- à Fr. 120.--. Concernant l'épuration, le m³ consommé à Asuel, Fregiécourt et Pleujouse sera facturé Fr. 1.20 au lieu de 60 ct par le passé. Pour Charmoille et Miécourt, ce sera Fr. 2.-- au lieu de Fr. 1.-- le m³.

Mme Blaser présente ensuite le détail des postes composant le budget. Il est à noter que la Commune ne bénéficiera pas de taxes de dépôt dans les décharges de matériaux cette année selon Lachat SA. Une nouvelle contribution de Fr. 4000.-- apparaît au bénéfice du FC Cornol-La Baroche. Pour la crèche, Fr. 237'200.-- sont prévus dans les charges, l'OFAS contribuera à raison de Fr. 30'000.-- et Fr. 157'500.-- seront mis à la répartition des charges.

Dans les comptes de finance, il est relevé que la dette de l'ancien hôpital a été totalement amortie en 2016. Un premier versement de Fr. 160'000.-- de Lachat SA relatif à l'achat de terrain à la Malcôte contribuera à alimenter un fond pour investissement futur. En matière d'impôts ordinaire, ils devraient augmenter de Fr. 50'000.--. Par contre la contribution du fonds de compensation cantonale diminuera de Fr. 76'000.--.

Dans les services communaux, les comptes forestiers devraient être positifs de Fr. 29'000.--. La consommation d'eau devrait augmenter de Fr. 29'000.-- grâce à la vente d'eau à la carrière Lachat et le SIS est déficitaire à raison de Fr. 8'400.--.

Au final, il est prévu un léger déficit de Fr. 3'737.-- pour un total de charges de Fr. 5'680'762.--.

Après quelques questions de détail, le budget est mis au vote par le président et est accepté à l'unanimité.

Point 3 Discuter et adopter la modification de l'aménagement local de Miécourt – plan de zone et règlement communal sur les constructions « Au Vouéson »

M. Marc Meier, conseiller communal, rappelle la procédure pour transformer la zone d'habitat groupé du Vouéson en habitat individuel. Une nouvelle zone d'utilité publique a en outre été créée sur laquelle divers aménagements publics pourraient être réalisés par la suite.

Le plan et les modifications de règlement ont été déposés publiquement du 1^{er} décembre 2016 au 3 janvier 2017. Aucune opposition n'a été déposée durant le délai légal.

Cet objet ne suscite pas de question. Au vote, il est accepté à l'unanimité.

Point 4 Discuter et décider du prix de vente des parcelles du « Chênois II » à Charmoille et « Au Vouéson » à Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour la vente.

M. Meier informe que les deux lotissements du Chênois à Charmoille et du Vouéson à Miécourt seront viabilisés ces prochains mois et donc les parcelles disponibles à la vente. Il incombe à l'Assemblée de décider du prix de vente.

Le prix de la viabilisation pour le Chênois se situe à Fr. 52.--/m², Au Vouéson à Fr. 32.--/m² et le Pressoir à Fr. 45.-- – 50.--. L'achat du terrain au Pressoir a coûté Fr. 35.--/m². Le Conseil souhaite qu'il y ait une unité de prix de ces différents terrains et propose le prix de vente à Fr. 80.--/m².

Ce prix paraît élevé pour une commune périphérique comme la Baroche, mais M. Meier indique d'une part qu'avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire les terrains à bâtir

deviennent rares - les prix vont monter partout - et que d'autre part, 2 parcelles sont déjà réservées à Miécourt et 2 autres à Charmoille. L'Assemblée aura du reste tout loisir de modifier ce prix par décision dans une assemblée ultérieure si les conditions du marché se modifient.

En votation, l'Assemblée valide à l'unanimité le prix de vente à Fr. 80.--/m² et donne la compétence au Conseil communal de vendre les parcelles du Chênois et du Vouéson.

Point 5 Discuter et décider de la vente de la parcelle No 10 du ban de Fregiécourt comprenant le bâtiment Sous le Montillat 36. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la transaction.

M. Julien Clerc, conseiller communal, informe que la Commune possède la parcelle No 10 de Fregiécourt sur laquelle est bâti une petite maison qui a un urgent besoin de rénovation. Ce bâtiment n'ayant pas intérêt pour la Commune, le Conseil a pris l'option de le vendre plutôt que de le rénover lui-même et s'est approché du locataire qui est intéressé à le racheter. Compte tenu des importants travaux d'assainissement, le prix de vente est proposé à Fr. 38'000.--.

En votation, l'Assemblée accepte à l'unanimité la vente de la parcelle No 10 pour le prix de Fr 38'000.— et donne compétence au Conseil communal pour effectuer la transaction.

Point 6 Divers

M. Marc Meier informe que le plan spécial du Pressoir à Charmoille a été déposé dans le courant de cet automne. Deux oppositions de la famille Ollivier et de M. Gnaegi ont été reçues et traitées dernièrement. Un délai au 30 juin 2017 a été fixé aux opposants pour décider de maintenir ou de retirer leurs oppositions suite à la conciliation.

Concernant l'avenir du local des jeunes de Miécourt, M. Meier annonce qu'il sera certainement délocalisé du sous-sol du bâtiment de la crèche, car l'UAPE aura besoin de plus d'espace et occupera ce local. Il explique la problématique de la rentabilité de la crèche – UAPE notamment suite aux mesures OPTIMA qui pèsent sur le financement. Celui-ci pourra être optimisé en augmentant le nombre de prise en charge ce qui nécessitera un espace supplémentaire. Le Conseil communal a convoqué les groupes jeunesse de Charmoille et Miécourt pour trouver des alternatives au local de jeunes de Miécourt.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 21h25 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le président

Le secrétaire

Fabrice Nagel

Christian Gerber